

Compte rendu de la séance du 26 mai 2020

Présents: L.ALLEFRESDE, F.BLAISE, R.SOULERIN, JC BONNAUD, C.CAFFIAUX, G.PREVIDOLI, S.BAUDRY, Th.ROSELLO--CAUSSE, P.JAUSSAINT, L.PIC

Représenté: PH.GOMEZ

Secrétaire de la séance: Paulette JAUSSAINT

M.LEDAUPHIN, Maire sortant, déclare installés les membres du conseil municipal et donne la Présidence à R.SOULERIN, doyen des conseillers présents
Mmes BAUDRY et PREVIDOLI sont désignées assesseurs

Délibérations du conseil:

Election du Maire (2020 06)

La candidature de Mme Laurence ALLEFRESDE est proposée

Le Président invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Résultats au premier tour de scrutin

nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
nombre de bulletins nuls ou blancs :	1
suffrages exprimés :	10
majorité absolue :	6

Mme ALLEFRESDE ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions. Elle prend la présidence et remercie l'assemblée.

nombre postes d'adjoints (2020 07)

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3. Il est proposé la création de deux postes d'adjoints

Vote: unanimité pour

Election 1er adjoint (2020 08)

La candidature de Mme Gaëlle PREVIDOLI est proposée

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après au premier tour de scrutin

Nombre de bulletins :	11
bulletins blancs :	2
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	9
Majorité absolue :	5

Mme PREVIDOLI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1er adjoint.

Election deuxième adjoint (2020 09)

La candidature de M.Raymond SOULERIN est proposée

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après au premier tour

Nombre de bulletins :	11
Bulletins blancs :	3
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	8
Majorité absolue :	5

M. SOULERIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2ème adjoint.

Délégations du Conseil Municipal au Maire (2020 10)

le Conseil Municipal décide:

Article 1: Le Maire est chargé, pour la durée de son mandat et par délégation du Conseil Municipal:

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et pour un montant par marché inférieur ou égal à 5 000 € HT;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans;
- De passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €;
- De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts;
- De fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes;
- D'ester en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle dans les domaines suivants:
 - locations communales
 - personnel communal
 - sécurité des établissements recevant du public
 - marchés publics
 - urbanisme
- De réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 €
- De renouveler, au nom de la commune, l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Vote: unanimité pour

Indemnités de fonction des élus (2020 11)

le Conseil municipal

* décide de fixer le montant des indemnités allouées aux adjoints pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire selon la population: (Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique soit pour une commune de moins de 500: 9,9 %)

Vote: unanimité pour

Délégués au SEBA (2020 12)

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- * désigne M. BONNAUD Jean-Claude délégué titulaire de la Commune au SEBA,
M.CAFFIAUX Christophe délégué suppléant de la Commune au SEBA,

Vote: unanimité pour

Délégués SIEC/SDE07 (2020 13)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a désigné :

François BLAISE, titulaire et Gaëlle PREVIDOLI, suppléante

Vote: unanimité pour.

Délégués PNR (2020 15)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* Désigne: Mme Séraphie BAUDRY, délégué titulaire
Mme Laëtitia PIC, délégué suppléant

Vote: unanimité pour

Elus responsables de la commission de contrôle des listes électorales (2020 16)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* Désigne Mme Paulette JAUSSAINT, élue responsable de la commission de contrôle des listes électorales et M.Raymond SOULERIN, suppléant.

Vote: unanimité pour

Commission appel d'offres (2020 17)

Le Conseil Municipal procède au vote dont le résultat est le suivant:

Membres titulaires :

- Jean-Claude BONNAUD
- Raymond SOULERIN
- Christophe CAFFIAUX .

Membres suppléants :

- Thomas ROSELLO--CAUSSE
- Paulette JAUSSAINT
- Séraphie BAUDRY

Vote: unanimité pour

Sont membres des commissions communales:

Commission aide sociale: S.BAUDRY, F.BLAISE, G.PREVIDOLI

Commission communication: G.PREVIDOLI, TH.ROSELLO--CAUSSE, S.BAUDRY

Commission embellissement du village: L.PIC, F.BLAISE, R.SOULERIN, M.LEDAUPHIN,
C.CAFFIAUX

Les commissions communales sont ouvertes aux habitants. Si vous souhaitez en faire partie, le signaler au secrétariat de la mairie.

Après quelques questions diverses la séance est close